

31 - Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle - Soutien financier aux associations partenaires «Un Château en Espagne» et «Na»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique éducative et soucieuse de contribuer à une bonne intégration en milieu scolaire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en place des projets à caractère culturel et artistique dans les écoles situées sur le territoire.

Dans son schéma d'orientation pour la culture 2010/2020, la Ville de Besançon s'est donnée pour mission de concevoir et de mettre en place, entre les Directions Éducation et Action Culturelle et Patrimoine, en lien avec des artistes, des programmes de sensibilisation et d'initiation des élèves des écoles primaires aux différentes pratiques artistiques (histoire de la discipline, pratique, œuvres).

Cette volonté politique se traduit par la mise en place d'un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) qui prend la forme d'une convention cadre signée entre la Ville et l'État par l'intermédiaire de la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine (DRAC) et de l'Inspection d'Académie.

Le CLEA a pour objectif d'organiser des actions de sensibilisation, de création, de diffusion et de formation à l'éveil artistique pour les enfants (des écoles maternelles et élémentaires) en veillant à une juste répartition de l'offre d'éducation artistique sur le territoire. Il a également pour objet de favoriser, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques, du spectacle vivant au patrimoine.

Outre des enseignements, des approches croisées et des activités conduites dans le cadre de la classe, chaque projet artistique du CLEA intègre des initiatives pouvant concerner des publics plus larges (l'école dans sa globalité, les associations et les commerçants du quartier, etc.).

Le CLEA de Besançon 2011/2014 comprend quatre projets dans les domaines de l'art contemporain, de la danse, de la musique classique et du théâtre. Chacun d'entre eux est élaboré conjointement par une structure culturelle porteuse de projet, d'une part, et par une ou plusieurs structures éducatives, d'autre part.

Chaque projet couvre trois années scolaires : 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014 et fait l'objet d'une convention d'application annuelle renouvelée en début de chaque année scolaire.

Les projets liés à l'art contemporain et à la musique classique seront présentés au Conseil Municipal du 13 décembre 2012.

Les projets théâtre et danse font l'objet du présent rapport :

- **La Compagnie «Un Château en Espagne»** (Théâtre) intervient dans les écoles maternelles Fourier et Saint-Exupéry (quartier Planoise). Le projet de la Compagnie «Un Château en Espagne» cherche à tisser du lien et favoriser le rapprochement entre les deux écoles maternelles situées l'une à côté de l'autre. Dans le cadre de son travail sur la «Forêt urbaine», la Compagnie a développé pendant la première année un travail principalement axé sur la thématique de la «Forêt» regardée sous l'angle des chemins et du cheminement et des verbes d'action «se perdre, se repérer et savoir contempler». Pendant cette seconde année scolaire et dans la suite logique de sa thématique de référence, la Compagnie a décidé, en lien avec l'équipe pédagogique, de travailler sur le thème des «Racines», des différentes origines, des langues et des liens intergénérationnels.

- **L'Association «Na» (Compagnie Pernette)** (Danse) intervient à l'école élémentaire Rivotte (quartier Boucle/Chapelle des Buis). Après une première année de travail autour de l'axe «Danse et Mots/Danse et Poésie», la Compagnie a décidé cette année, en lien avec l'équipe enseignante, de développer une thématique mêlant la danse et les arts plastiques intitulée «Danse et costumes/Corps et contraintes». Cette inspiration est en lien direct avec la prochaine création de la Compagnie Pernette : «La Collection» comprenant un ensemble de courtes pièces chorégraphiques, en mouvement et en costumes pour l'espace public.

Au regard du bilan des actions menées l'an dernier pour chacun des projets, du retour des bilans financiers des deux structures culturelles et des différents critères liés au CLEA acceptés par les associations, il est proposé de poursuivre les projets mis en place dans le dispositif CLEA en allouant une subvention d'un montant de 8 000 € par projet, par année scolaire (4 000 € Direction Éducation et 4 000 € Direction Action Culturelle et Patrimoine).

La subvention versée par la Direction Éducation se fera en deux temps : un premier versement au début des actions (2 000 €) soit en fin d'année 2012, un second à l'issue du projet (2 000 €) soit courant juin 2013.

La subvention versée par la Direction Action Culturelle et Patrimoine (4 000 €) s'effectuera fin 2012. Pour information, un cofinancement de 2 500 € sera attribué à chaque projet par la DRAC Franche-Comté courant 2013. Enfin, l'Inspection d'Académie octroie aux équipes enseignantes mobilisées sur les projets une demi-journée de formation et des mises à disposition d'horaire.

En cas d'accord, la somme totale, soit 16 000 € pour l'année scolaire 2012/2013, sera prélevée de la façon suivante :

- 8 000 € sur la ligne 65.213/6574 CS 21100 de la Direction Education (4 000 € en 2012 et 4 000 € en 2013)
- 8 000 € sur la ligne 65.30/6574 CS 41000 de la Direction Action Culturelle et Patrimoine (totalité de la somme en 2012).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € à la Compagnie «Un Château en Espagne» et à l'Association «Na» pour l'année scolaire 2012/2013,
- autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.